



# COMMUNIQUE

## Revendications sur les QUART D'HEURE SUPPLEMENTAIRE POUR LES IMPLANTATIONS HORS SECTEUR

déposées auprès de la Direction

Le 21 octobre 2014

Suite au « tuilage » intervenu depuis le début de l'année 2014, et aux travaux entrepris dans certains postes ou des remplacements sur d'autres secteurs que le leur, des fonctionnaires en tenue se voient affecter sur des implantations hors de leur secteur.

Pour pallier à ce désagrément, il est actuellement accordé, pour les implantations concernées, un quart d'heure supplémentaire, compris dans le temps de travail, pour permettre aux agents d'arriver sur site à l'heure.

### Demande du S.A.E.C :

**Pour les agents en tenue affectés sur ces implantations**, qui doivent aussi quitter le site à l'heure le S.A.E.C. demande qu'il soit également accordé un quart d'heure supplémentaire, compris dans leur temps de travail, pour permettre leur retour au poste où prend fin leur service.

**Pour les agents effectuant des horaires coupés**, il est également demandé un crédit horaire de 15 mn aller et 15 mn retour, pour le temps de pause, pour que celle-ci ne soit pas amputée de 30 minutes (hors début ou fin de service en ronde).

**Il a été aussi demandé que chaque fonctionnaire puisse bénéficier en fin de mois  
d'un relevé détaillé de ces heures supplémentaires.**